

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	dare reserve a l'autorite environnementale	NIO -11
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2020_4665
08/06/2020	08/06/2020	
	1. Intitulé du projet	
Projet de forage d'eau de 60 m de profonde	ur avec prélèvement d'eau de 80 000 m³ / an	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pé	titionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne	BREUVAL XAVIER	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 5 0 8 8 3 9 0 2	2 4 0 0 0 1 7 Forme juridique	
Joignez	z à votre demande l'annexe obligatoire n $^\circ$	1
	, des equile et evitères appearé à l'avtiele P. 100	2 du codo do l'anvironnement at
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122- imensionnement correspondant du projet	2 au code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard des se	euils et critères de la catégorie
	Préciser les éventuelles rubriques issues d'autre	es nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27-a)	Forage à destination de l'irrigation d'une profond	eur supérieure à 50 m soit 60 m.
	4 Canadárialianos sánándos do musich	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du fo	rmulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		sout du Dos de Colois
•	tue sur la commune de RIVIERE dans le départem plyculture élevage lait, et produit actuellement de	
·	pinards). Suite à l'arrêt de la production laitière en	
	ation, les cultures de lin, pommes de terre et autro	
	ble de ces cultures de légumes, de pommes de te	
	e forage est le seul moyen d'accéder à l'eau puisq	ue la ressource en eau de surface
est trop éloignée.		

4.2 Objectifs du projet Fournir de l'eau au débit maximum de 120m³/h pour l'irrigation de cultures légumières. Besoin annuel estimé à 80 000 m³ / an, afin de garantir la qualité de ces productions.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieur (0 à 40 m) et d'un tubage crépiné de 20 mètres dans sa partie inférieure.
Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 9 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.
L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 120 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 80 000 m³/an.
L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée. L'irrigation sera pratiquée par la technique d'aspersion avec enrouleurs. Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.
ze iorage sera explorte periodic estivate si les conditions climatiques l'exigent.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisa								
aux ouvrages en date du 11/09/2003.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superfic	ie alchale de l'onératio	on - préciser le	as unités de mesure utilisées				
	leurs caractéris		on - preciser is	Valeur(s)				
Profondeur du forage				60 m				
Diamètre foration Diamètre tubage				381 mm 315 mm				
débit de prélèvement				maxi 120 m3/h				
superficie du chantier pendant les trav				100 m ²				
superficie de l'emprise en phase d'expl	oitation			9 m²				
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long ° _	_'" Lat ° ' "_				
Le forage serait réalisé sur la		égories 5° a), 6° a), b o) 9°a),b),c),d),	X: 624397	Y: 2580989 z: 125 m				
parcelle n° 40 section ZN sur la commune de RIVIERE (62173)		,12°,13°, 22°, 32°, 34°,						
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		b) de l'annexe à						
	l'article R. 12	22-2 du code de nent :						
	Point de dé	enart:	Long. °	_'"_ Lat°'"_				
	Point d'arriv		Long ° ' ' Lat ° ' ''					
	Commune	s traversées :						
J	oignez à votre	e demande les ann	exes n° 2 à	6				
4.7 Clarati il divino mondificanti an / avdana	:	lakan an al'un annua	. a. a.v.ialaumi 2	Out No.				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation or environnementale?	u cet ouvrage	a-t-il fait l'objet d	une évalua	lion Oui Non X				
4700	.11							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été auto								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		Le site ou lieu d'implantation du forage se situe à une altitude de 125 m alors que le centre du village se situe à une altitude de 92 m. Le forage n'est pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère ARTOIS/ARRAGEOIS codé 003C. La nappe exploitable est la nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel				En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 9 m² . L'alimentation de la pompe immergée est électrique, en phase d'exploitation il n'y aura pas de nuisances sonores.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 9 m² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	uniquement lors de la réalisation du chantier
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Sauf pendant la phase de travaux. lors de l'exploitation la pompe immergée électrique n'engendrera pas de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage	\square		le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour répondre notamment aux cahiers des charges des partenaires commerciaux et la possibilité de se diversifier dans la culture de haricots verts, flageolets pommes de terre pois de conserve, épinards. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir son activité après l'arrêt de la production laitière cet automne 2020 .
6.2 Les incide	du sol ?	fiées c	ıu 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Oui				
				du projet, ce puits n'est plus équipé et n'est plus utilisé.
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
O01	31 Ool, decl	1462 163	iqueis .	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines.
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² au minimum et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Non, le projet ne se situe pas dans une zone protégée, et il n'y aura pas de nuisance lors du fonctionnement de la pompe, car celle-ci est immergée et est alimentée avec le réseau électrique. Le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (natura 2000, zones humides etc..), et sont éloignées des captages d'eau potable.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez cor	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	Objet									
	9. Engagement et sig	ınature								
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X								
Fait à	RIVIERE	le, 8/06/2020								
Signature	Brette									



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique										
Adresse										
Numéro	2	Extensi	on		Nom de la voie	Route	de berles a	u bois		
	6 2	1 7 2		חוייובטו	-					
Code Postal	6 2	1 / 3	Localité	KIVIEKI	<u>-</u>			Pays		
Tél	6701031	130				Fax				
Courriel		virgir	nie.breuval@	wanac	loo.fr					
Personne mo	rale									
Adresse du si	iège sod									
Numéro		Extens n	io		Nom de la voie					
Code postal			Localité					Pays		
Tél						Fax				
Courriel										
Personne hal	bilitée à	ı fournir	des rense	ianem	ents sur la présent	e dem	ande			
Nom	TOUPET					Prén	om Natha	lie		
Qualité										
Tél	3216057	756				Fax				
Courriel	nathalie	.toupet@	npdc.cham	bagri.fr						

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvraae	



Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
RIVIERE

Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/06/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pole de Topographie et de Gestion Cadastrale ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot 62034 62034 ARRAS Cedex tél. 03.21.24.68.68 -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

cadastre.gouv.fr

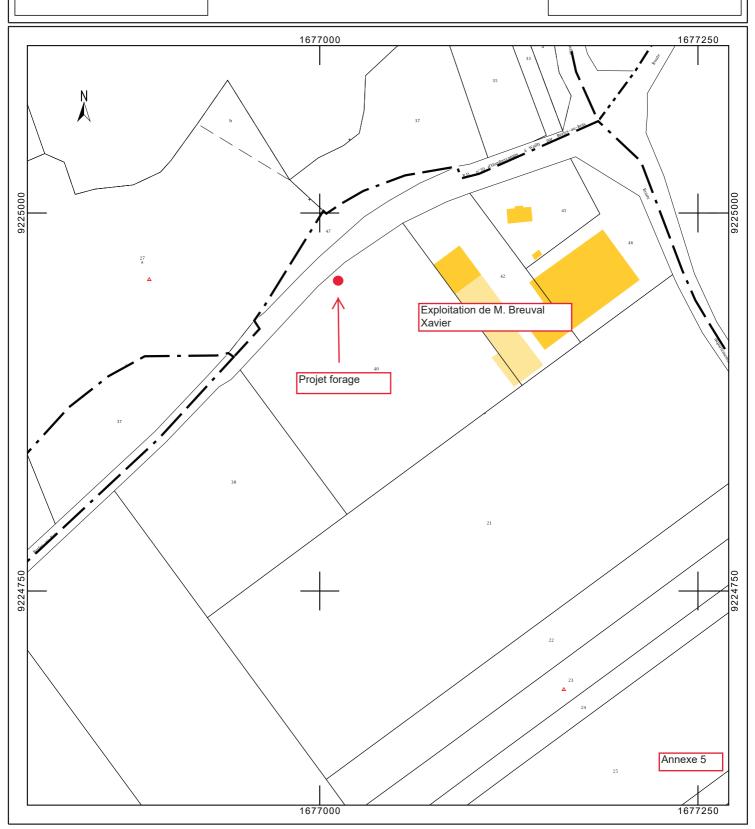


Photo 1 de loin_ 03/06/2020



Photo 2 03/06/2020

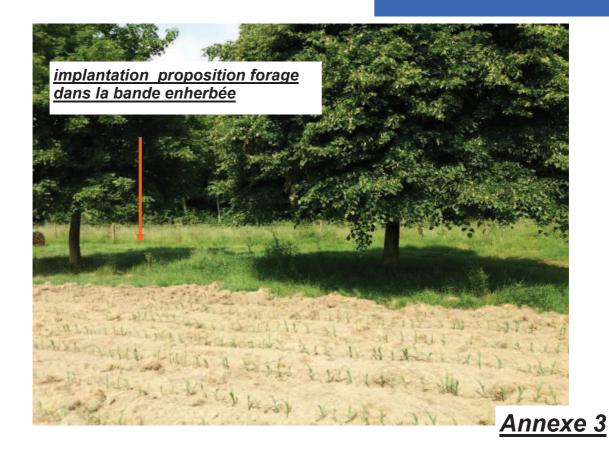


Photo 3 03/06/2020



